

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 10/04/2017

Date de la convocation:

04/04/2017

Date d'affichage:

05/04/2017

L' an 2017 et le 10 Avril à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 35

En exercice : 35

Votants : 28

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Absent(s) : M. ATZENHOFFER Alphonse

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : DUTEY Sylvie à M. WEISS Damien, ROTH Marie-Louise à M. SITTER Pierrot, WEISS Marie-Line à M. JULLY Jean-Marie, MM : PFEIFFER Dominique à M. WERNERT Stéphane, SCHNEIDER Dominique à M. BALL Jean-Claude, SIGRIST Benoît à M. FUCHS Alain

Excusé(s) : MM : KLIPFEL Jean-Louis, SCHERTZ Christophe, THALMANN Alfred

Secrétaire de séance :

M. SCHLOSSER Charles.

Réf : 024.2017

Vote : A la majorité

Pour : 20

Contre : 8

Abstentions : 5

Mention exécutoire : Non

024.2017 : Vote des taux et coefficients des impôts directs locaux.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral correspondant portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn en date du 13 décembre 2016,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 définissant l'intérêt communautaire,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2016 établi par le comptable public, approuvé par une précédente délibération,

Considérant la concordance des écritures du compte de gestion tenu par le **comptable public et du compte administratif** tenu par l'ordonnateur,

Envoyé en préfecture le 25/04/2017
Reçu en préfecture le 25/04/2017
Affiché le
ID : 067-200013050-20170410-D_CC_024_2017-DE

Vu le compte administratif de l'exercice 2016 établi par l'ordonnateur, approuvé par une précédente délibération,

Vu la délibération n°011.2017 en date du 20.02.2017 : Débat d'orientation budgétaire n°1 : situation financière globale pour 2016 et actions-opérations prévues en 2017 »,

Vu la délibération n°015.2017 en date du 27.03.2017 : Débat d'orientation budgétaire n°2 : propositions de tableau des contributions, écritures entre budgets, affectations de résultats, taux des impôts directs locaux et budget 2017,

Vu les débats en conseil communautaire et conseil communautaire réuni en commission finances du 20.02. et 27.03.2017,

Considérant la proposition de budget pour l'exercice 2016, intégrant les affectations de résultats de l'exercice 2015,

Considérant les informations issues de l'état 1259FPU indiquant les bases prévisionnelles d'imposition pour 2017,

Considérant la proposition de taux des impôts directs locaux, et le produit attendu nécessaire à l'équilibre du budget,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, huit voix contre, cinq abstentions, décide :

- **De procéder à une augmentation des taux des impôts directs locaux comme suit :**

Taxe d'habitation : 11,43% (11,15%+ 0,28 pts)

Taxe sur les propriétés bâties : 1,68% (1,20%+0,48 pts)

Taxe sur les propriétés non bâties : 7,94% (7,75%+0,19 pts)

- **De maintenir le taux de la CFE à 21,14%, compte tenu de la révision des bases en 2014,**
- **De fixer le coefficient de TASCOT à 105, pour application effective à compter du 01.01.2018,**
- **De valider les recettes fiscales comme suit :**

Impôt direct local	Objet	Produit appelé 2017-Etat 1259FPU (sur les bases prévisionnelles 2017 indiquées)
Cotisation foncière des entreprises (taux mis en réserve : taux maximum possible)	21,14%	818 541 €
Taxe d'habitation	11,43%	2 104 263 €
Taxe sur le foncier bâti	1,68%	237 249 €
Taxe sur le foncier non bâti	7,94%	41 756 €
Eléments complémentaires	--	--
FNGIR	Reversement	1 219 873 €
Allocations compensatrices	Encaissement	85 627 €
Produit taxe additionnelle FNB	Encaissement	6 555 €
Produit global des IFER	Encaissement	67 542 €
Produit de la CVAE	Encaissement	437 818 €
Produit de la TASCOT	Encaissement – coefficient 100. Coefficient 105 décidé (effectif en N+1)	63 171 €

FPIC	Encaissement Prévision	A déterminer – délibération à prendre par les communes avant le 30.06.2017 si modification : base budget : montant idem N-1 : 213 763 €
------	---------------------------	---

Envoyé en préfecture le 24/04/2017
 Reçu en préfecture le 25/04/2017
 Affiché le
 ID : 667-200013050-20170410-D_CC_024_2017-DE

- De demander au président de procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et de l'autoriser à signer tout document en exécution de la présente délibération.
- D'autoriser le président à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 11/04/2017

*Délibération exécutoire de plein droit
 conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
 du 22 juillet 1982*

Le président,
 Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
 PREFECTURE DE HAGUENAU -
 WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :
 13/04/2017



Envoyé en préfecture le 25/04/2017

Reçu en préfecture le 25/04/2017

Affiché le



ID : 067-200013050-20170410-D_CC_024_2017-DE

EPCI : **110 SAUER-PECHELBRONN**
ARRONDISSEMENT : **67**
TRESORERIE SPL : **TRESORERIE DE WOERTH**

N° 1259 FPU (1)

TAUX
FDL
2017

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2017

I-1 - PRODUIT DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) A TAUX CONSTANT :

	1	2	3	4	5	6
CFE	3 693 487	21,14	>>>	3 872 000	818 541	

Pour information :
Bases de taxe d'habitation
relatives aux logements vacants

I-2 - RESSOURCES TH & TF A TAUX CONSTANTS :

	1	2	3	4	5	6
Taxe d'habitation	17 995 754	11,15		18 410 000	2 052 715	
Taxe foncière (bâti)	13 782 150	1,20		14 122 000	169 464	
Taxe foncière (non bâti)	518 364	7,75		525 900	40 757	

II - DECISIONS DU CONSEIL DE L'EPCI

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2017

Produit nécessaire à l'équilibre du budget	2 642 650	-	85 627	-	6 555	-	67 542	-	437 818	-	0	-	63 171
Total allocations compensatrices													TASCOM
Versement GIR	0	+	1 219 873	=	1 219 873	=	818 541	+	2 383 269	(3 201 810)			
Prélèvement GIR													

2. IMPOSITIONS ADDITIONNELLES (FISCALITE MIXTE)

	7	8	9	10	11	12	13	14
Coefficient de variation proportionnelle (à exprimer avec 6 décimales)								
Produit attendu des taxes d'habitation et foncières	2 383 269	11,74	Taxe d'habitation	11,43 %	2 104 263	0,010	21,14 %	0,2 %
Produit de référence des taxes d'habitation et foncières	2 262 936	1,26	Taxe foncière (bâti)	1,68 %	237 250			
		8,16	Taxe foncière (non bâti)	7,94 %	41 756			
Produit de référence des taxes d'habitation et foncières			Produit fiscal attendu TH & TF (dont transferts)		2 383 269			

3. TAUX VOTE AU TITRE DE LA CFE POUR 2017

Produit de CFE unique (col.4 x col.13)	818 541	0,2 %	0,1 %
Si décision de modifier la durée d'intégration des taux, indiquer ci-contre la nouvelle durée			

A STRASBOURG
Le DIRECTEUR REG. DES FINANCES PUBLIQUES
PAR PROCURATION E.ROUX
le 28 MARS 2017

A DURRENBACH
Le président,
Jean-Marie HAAS

le 12.04.2017



EPCI: **110 SAUER-PECHELBRONN**
 ARRONDISSEMENT: **67**
 TRESORERIE SPL : **TRESORERIE DE WOERTH**



N° 1259 FPU (2)

TAUX	FDL	2017
------	-----	------

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2017

III – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1a. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES¹²

Taxe d'habitation :	84 454
Taxe foncière (bâti) :	12
Taxe foncière (non bâti) :	16
Taxe professionnelle / CFE :	
a. Dotation unique spécifique (TP)	1 036
b. Réduction des bases des créations d'établissements	109
c. Exonération en zones d'aménagement du territoire	
d. Abattement de 25% en Corse	
Dotation pour perte de THLV :	
b. CVAE DUE COLLECTEE (pour information) ⑬	239 733
Part de CVAE imposée au profit de l'EPCI	

2a. BASES NON TAXEES  <u>Bases exonérées par le conseil de l'EPCI</u> Taxe foncière (bâti) Cotisation foncière des entreprises <u>Bases exonérées par la loi dans certaines</u> Taxe foncière (bâti) Taxe foncière (non bâti) Cotisation foncière des entreprises <u>Bases exonérées par la loi au titre des termes</u>	2b. CVAE – DEGREVEMENTS ET EXONER CVAE : part dégrevée CVAE : part relative aux exonérations compen CVAE : part relative aux exonérations non co
--	---

2c. PRODUIT DES IFR 5	
Éoliennes & hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	3 786
Centrales hydrauliques	
Transformateurs	28 587
Stations radioélectriques	31 316
Gaz – stockage, transport...	3 853

3. ELEMENTS UTILES AU VOTE DU TAUX DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES¹⁶

Situation de l'EPCI au regard de la FPU	Taux maximum de droit commun 15	Taux maximum dérogatoire 16	Taux maximum avec rattrapage 17	Taux moyen 75% 18	Taux maximum avec capitalisation 19	Taux maximum avec majoration spéciale 20
Première année de FPU						
FPU régime de croisière	21,24	21,24		18,37	21,25	

EPCI en régime de croisière			Plafonnement du taux de CFE	
Coefficient de variation du taux moyen pondéré de taxe d'habitation 21	Coefficient de variation du taux moyen pondéré des taxes foncières et d'habitation 22	Taux moyen pondéré en cas de changement de périmètre 23	Taux moyen communal 2016 (niveau national) 24	Taux plafond pour 2017 25
1,004964	1,005308		26,13	52,26

MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE		Affilié le	
(17)		ID :	067-2
Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2016 :	de l'EPCI	/////	/////
national		/////	/////
Taux maximum de la majoration spéciale :			

Envoyé en préfecture le 25/04/2017

Reçu en préfecture le 25/04/2017

Affiché le

ID : 067-200013050-20170410-D CC 024 2017-DE